



**Communiqué de presse**  
**Embargo 19.07.16 12h00**

## **Pour une « Absinthe du Val-de-Travers » authentique – Dépôt d’une demande d’enregistrement pour une « Absinthe du Val-de-Travers IGP »**

**L’Association interprofessionnelle de l’Absinthe (AIA) a déposé auprès de l’Office fédéral de l’agriculture une demande d’enregistrement pour la dénomination « Absinthe du Val-de-Travers IGP ». Le cahier des charges y relatif respecte le principe phare de notre Association qui est de mettre du Val-de-Travers dans l’Absinthe du Val-de-Travers. Les plantes de grande absinthe et petite absinthe devront provenir de l’aire géographique définie, soit le district du Val-de-Travers.**

L’obtention de l’indication géographique protégée (IGP) permettra de garantir au consommateur qu’en achetant une bouteille d’Absinthe du Val-de-Travers IGP, il obtiendra un produit authentique, élaboré au Val-de-Travers et rattaché directement au terroir de celui-ci.

Une IGP permettra également à l’AIA de simplifier et d’asseoir sa communication et de coordonner les efforts de promotion tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de notre pays. Dans ce sens, la requête IGP se concentre sur la seule dénomination « Absinthe du Val-de-Travers » en laissant libre l’utilisation des dénominations « Fée verte » et « La Bleue ».

Un cahier des charges avec des règles strictes encadrera l’élaboration d’Absinthe du Val-de-Travers IGP. Toutefois, pour les distillateurs/concessionnaires qui, pour des raisons qui leur sont propres, ne souhaitent pas se conformer à ces règles, la possibilité d’élaborer une « Absinthe » selon les dispositions fédérales en vigueur reste ouverte. Il en va de même pour les producteurs externes au Val-de-Travers.

L’IGP permettra aussi de renforcer la filière des cultivateurs de plantes d’absinthe, éléments indispensables de notre produit ainsi que de développer des projets de recherche pour mieux connaître et mieux appréhender les sautes d’humeur de la culture des plantes et d’en améliorer leur qualité.

L’Absinthe du Val de Travers IGP apportera une forte plus-value aussi pour les gastronomes, les défenseurs du terroir et, naturellement, pour les habitants du Val-de-Travers. Il nous appartient de préserver ce patrimoine.

**Contacts :** Frédéric Rothen, Président AIA, 079 667 79 10  
Yves Kübler, Vice-président de l’AIA, 032 861 14 69

Môtiers, le 19 juillet 2016  
AIA

Association Interprofessionnelle de l’Absinthe

[www.absinthe-interprofession.ch](http://www.absinthe-interprofession.ch)